



Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 122 – octobre 2020



Chères Donnemaritaines, chers Donnemaritains,

C'est mon tout premier Lien avec vous et j'ai déjà beaucoup de choses à vous dire ! A l'automne d'une année 2020 où nous avons traversé ensemble une crise sanitaire inédite dont nous ne mesurons pas encore tous les impacts socio-économiques, je vous espère **en bonne santé** ainsi que vos proches et tous ceux qui vous sont chers.

Depuis plusieurs mois, nous évoluons masqués, distants physiquement, contraints dans beaucoup de domaines mais nous savons rester solidaires.

Et quel plus bel exemple de notre solidarité donnemaritaine que notre première victoire ensemble pour le maintien de notre classe de CM1 à l'École de l'Auxence début septembre !

Notre week-end de rentrée n'aura pas été de tout repos mais notre mobilisation générale rassemblant élus, parents d'élèves et tous les Donnemaritains aura fait plier l'Institution pour la bonne cause : protéger un cadre serein pour nos enfants et protéger le poste d'une institutrice. Notre combat aura aussi permis à d'autres écoles seine-et-marnaises de maintenir des classes. Nous pouvons donc être fiers collectivement de notre élan de septembre.

Faisons de cet élan de septembre un élan de tous les instants pour préserver notre cadre de vie rural et faire grandir notre fierté collective ! A plusieurs reprises, j'ai constaté ou ai été interpellée sur des nuisances plus ou moins gênantes et graves dont des conteneurs à poubelles qui restent dehors toute la semaine, des déjections canines et des mégots qui jonchent le sol, la présence récurrente de débris dans certains endroits de la commune, des bruits excessifs, des stationnements gênants pour le voisinage, une vitesse excessive dans certaines rues.

Avant qu'une amende ne vienne sanctionner un comportement illégal, avant qu'une procédure administrative ne soit lancée, j'en appelle à notre responsabilité collective pour que nous soyons tous attentifs à ces petits riens qui font la vie. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de chacune et chacun au service de tous.

Avec l'équipe municipale, nous aurons à cœur de mettre en place des dispositifs permettant d'endiguer des comportements nuisibles comme l'installation de davantage de poubelles, des collecteurs de mégots ou encore des installations faisant réduire la vitesse des véhicules. Mais sans votre concours, notre action sera moins efficace. Soyons responsables ensemble !

En ma qualité de Maire, je vous assure d'une responsabilité de gestion de la commune qui passe d'abord par une attention rigoureuse portée aux finances. Chaque action menée fait l'objet d'une étude financière minutieuse. Beaucoup d'actions mises en place depuis notre installation ont été réalisées à coût zéro pour la commune. C'était un engagement de campagne devenu un engagement tenu.

Lors du vote du budget, nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition parce que notre programme ne le nécessite pas et parce que nous ne voulons pas alourdir la charge fiscale qui pèse sur beaucoup de contribuables.

Agir en Maire responsable, c'est aussi avoir la capacité à dire NON. Cependant, il s'agit toujours d'un NON motivé et expliqué. Je sais pouvoir compter sur votre totale compréhension même lorsque vos intérêts personnels seront en jeu. Si j'ai voulu placer la mandature 2020/2026 sous le signe du service maximum rendu à la population, ce service ne dépassera jamais le cadre de la légalité et laissera toujours la commune en position de force.

Afin de pouvoir agir au mieux pour la force de notre commune, j'ai brigué deux mandats importants :

- La 1^{ère} Vice-présidence de la Communauté de Communes de la Bassée-Montois ;
- La 1^{ère} Vice-présidence du Smetom-Geode.

A la CCBM, le Président Roger Denormandie m'a confié les finances, le développement économique et le tourisme. Au Smetom, le Président Eric Jeunemaître m'a confié les Projets et le Développement. Si mon action dans ces deux instances s'inscrit dans une perspective plus large que notre commune et a respectivement un rayonnement pour 42 et 97 communes, il n'en demeure pas moins vrai que les actions positives portées pour la CCBM ou le Smetom auront également un effet bénéfique pour notre commune.

Forte de la confiance que vous m'avez témoignée ainsi qu'à mon équipe en mars dernier, je peux vous assurer que je suis et resterai un Maire capable de se battre bec et ongles pour les intérêts de sa commune et de ses administrés, et que toute l'équipe a à cœur de se montrer digne de vous au quotidien.

Prenez soin de vous et respectez les gestes barrières afin de profiter le plus longtemps possible de notre belle Donnemarie-Dontilly !

Bien chaleureusement

Sandrine SOSINSKI



RETRAITE POUR NOS EMPLOYES COMMUNAUX

Durant l'été, 3 de nos employés communaux ont pris leurs vacances définitives.

Madame GOBINOT Marylène, qui était à l'entretien de notre école élémentaire depuis 20 ans,

Madame HENDERYCKSEN Marie-Christine, notre secrétaire générale depuis 43 ans,

Monsieur PERREY Jean-Pierre, qui entre autres, entretenait nos chemins communaux depuis 29 ans.

En raison de la Covid, nous n'avons pas pu organiser de pot de départ, mais ils seront mis à l'honneur lors des vœux du Maire en janvier prochain. Nous leur souhaitons déjà une longue et agréable retraite, pleine d'excellents moments entourés de leurs proches.

Lettre à Valérie

Ma chère Valérie,

Tu ne pensais tout de même pas que j'allais simplement mentionner ton congé au détour d'un paragraphe de l'édito. Ton action au service de la communauté et ton dévouement pour les autres méritaient d'être mis en lumière indépendamment de tout autre article.

Arrivée à Donnemarie-Dontilly en 2000, tu t'es tout de suite investie dans la vie communale, notamment dans les affaires scolaires où tu as fortement contribué à l'essor de manifestations comme le carnaval ou la kermesse des écoles.

Conseillère municipale depuis 2014, tu as rempli les missions qui t'avaient été confiées avec générosité, n'hésitant pas une seule seconde à mettre la main à la pâte et même à la poche pour nous proposer des événements de qualité.

Conseillère communautaire, tu n'as pas non plus ménagé tes efforts dans la commission jeunesse où tu étais appréciée de tous pour ta capacité à garder le sourire en toutes circonstances et à faire preuve d'un optimisme nécessaire aux fonctions d'élu local.

Trésorière au Trait d'Union du Montois et de la Bassée, tu as permis à de nombreuses personnes isolées de trouver un peu de chaleur et de réconfort.

Je pourrais dérouler le catalogue de tes actions à l'envi. L'essentiel est que nous retenions ton engagement sans faille pour toutes les causes que tu as défendues et la combattivité qui t'animait en permanence.

Après des mois de lutte contre le mal qui te rongeaît, ton enveloppe charnelle s'est évanouie. Évanouie seulement. Croyantes comme nous le sommes toutes les deux, nous savons que ton âme demeurera à nos côtés comme une main légère posée sur notre épaule dans les moments de doutes ou de craintes.

Les apparences sont parfois trompeuses...Si la campagne électorale nous a séparées, elle ne l'a fait que provisoirement. Tu as défendu ton camp comme j'ai défendu le mien mais nous avons su renouer le dialogue rapidement, loin du regard des autres. C'est certainement cela qui caractérise les gens qui s'apprécient vraiment, sans intérêt : ne pas être d'accord, se le dire mais garder le contact et l'estime.

Au moment de conclure cette lettre, j'ai une pensée pour Odélia, Oriana et Fabrice. Parce qu'en plus de tes actions au service de la communauté, tu étais une maman et une épouse formidables.

Tu nous manques et nous manqueras.

Je t'embrasse très fort où que tu sois.

Sandrine

BILAN DE L'ACTION MUNICIPALE DEPUIS LE 25 MAI

Ce Lien d'automne est l'occasion de dresser le bilan de l'action de l'équipe municipale renouvelée le 15 mars dernier. Malgré la Covid, le confinement, notre installation différée au 25 mai dernier et la période des congés d'été, nous avons avancé le plus rapidement et le mieux possible dans la mise en route de nos propositions municipales.

Projets structurants

Le dossier de la vidéoprotection est lancé. La réalisation du plan d'implantation des caméras, la rencontre avec le référent de Gendarmerie et le choix de l'assistant de maîtrise œuvre se sont déroulés au plus tôt. Nous continuons à franchir les étapes avec régularité pour que notre dossier passe le plus rapidement possible en commission départementale.

Les gros travaux de voirie prévus sont en cours d'études. Ces travaux concernent en priorité les hameaux qui ont patienté jusqu'à maintenant. Notre maître d'œuvre a posé son diagnostic et nous sommes dans le montage des dossiers de subventions possibles.

Solidarités

Nous avons réalisé le travail préliminaire pour la mise en place d'actions gratuites visant à améliorer le quotidien :

- Le ramassage des encombrants (hors liquides dont la peinture et les solvants, et amiante) les 21 et 22 octobre ;
- La commission trimestrielle des Chantiers Jeunes Citoyens Donnemaritains dont la 1^{ère} a lieu fin octobre ;
- Le retour d'une consultation hebdomadaire avec une assistante sociale et un travailleur du Pôle d'Autonomie Territoriale pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ;
- La Gym douce hebdomadaire pour nos aînés ;
- Les cours d'allemand et de latin pour les élèves de la 6^e à la Terminale ;
- Le soutien méthodologique pour les élèves en post-bac.

Des sous-commissions ont aussi été créées. Leurs actions s'étofferont rapidement :

- Vie Sociale pour regrouper tous les acteurs de notre commune autour d'un projet fédérateur ;
- Le Bel Age pour nos aînés ;
- Bien-être animal avec notamment le projet Chatipi.

Nous travaillons également en lien avec la Sous-préfecture à la mise en place d'un permis de louer afin d'empêcher d'éventuels propriétaires indécents de louer des logements insalubres.

Notre 1^{er} Forum de l'Emploi et de la Formation pour tous est prêt pour le jeudi 19 novembre. Au moment de la parution de ce Lien, il est impossible de garantir sa tenue en raison du contexte sanitaire incertain.

Animation

Dès que possible, nous avons mis en place un programme d'animations :

- La randonnée du 05 juillet ;
- Les festivités des 13 et 14 juillet ;
- Les vendredis de Donnemarie-Dontilly en juillet/août ;
- L'opération « Nettoie-ton trottoir ! » le 22 août ;
- La fête communale et le feu d'artifice le week-end des 05 et 06 septembre ;
- La Journée du Patrimoine le samedi 19 septembre ;

Partenariats

Afin de favoriser la culture pour tous, nous avons signé une convention non financière avec le Conservatoire de musique, de danse et d'arts dramatiques de Montereau-Fault-Yonne.

Pour promouvoir le rayonnement de notre commune, nous avons adhéré au Réseau des Villes et Villages de Justes.

Communication

Nous communiquons régulièrement avec les moyens à notre disposition : page Facebook, Site internet et panneaux d'affichage. Notre panneau lumineux a souffert d'un problème technique suite au renouvellement de notre pack informatique en mairie. C'est désormais chose réparée.

Nous avons également signé un contrat pour pouvoir utiliser l'appli panneau Pocket.

Dialogue

Nous avons déjà organisé 12 réunions de quartier. Ce mode de dialogue sera renouvelé au printemps prochain. En attendant se tiendront 2 cafés de Madame le Maire pour les saisons aux températures plus basses !

Sécurité

2 réunions publiques se sont tenues avec la Gendarmerie nationale les 3 juillet et 2 octobre derniers. La prochaine devrait avoir lieu en janvier 2021.

Divers éléments ont été rappelés dont la nécessité de bien fermer les portières de voitures, les portillons de jardin ou les portes de maison et de signaler à la Mairie tout dysfonctionnement. Une armoire électrique visitée peut être le signe de cambriolages en préparation.

Le dispositif « Voisins vigilants » devient « Voisins bienveillants ». La commune ne cherche pas des shérifs de quartiers mais vous demande simplement d'alerter nos forces de sécurité si vous remarquez quelque chose de suspect car vous connaissez vos quartiers mieux que quiconque. L'évolution du dispositif en « Voisins bienveillants » permet aussi de veiller à ce que personne ne demeure isolé.

Depuis juillet, nous avons mis en place un numéro d'astreinte pour des urgences relatives (animal sur la voie publique, fuite d'eau...). Madame le Maire ou l'un de ses adjoints vous répond en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Pour une urgence absolue, vous devez impérativement composer le 17 ou le 18.

N° d'astreinte : 07.61.56.11.05

Annulation du repas des anciens

A mon grand regret, j'ai pris la décision d'annuler cette année le repas des anciens. Au vu des circonstances sanitaires, il n'était pas possible de pouvoir danser, la distanciation physique devait être de rigueur et nous n'aurions pu accepter que 80 personnes.

Comme nous ne savons pas ce que donnera la crise Covid mêlée à l'épidémie de grippe annuelle, maintenir le repas de nos aînés, personnes dites à risques, me paraissait irresponsable.

Avec Carine Leterrier, nous travaillons à un cadeau de substitution pour cette année.

S. Sosinski

Cérémonies commémoratives

Après une commémoration restreinte de la victoire du 8 mai 1945, nous avons tenu à commémorer 2 événements fondateurs dans notre histoire : l'appel du 18 juin 1940 et la prise de la Bastille du 14 juillet 1789.

Le 19 juillet, nous avons commémoré la Journée des Justes parmi les Nations.

Conséquences économiques de la COVID **Informations aux entreprises**

En mai dernier, la Communauté de Communes de la Bassée-Montois s'est engagée dans le Fonds de Résilience proposé par le Conseil Régional. Pour compléter l'aide aux entreprises, Seine-et-Marne Attractivité a mis en place une cellule de veille pour vous aider au mieux.

N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous auprès de Madame le Maire pour un suivi de votre dossier !

S. Sosinski

Eglise de Dontilly

En juin dernier, j'ai eu la joie de signer l'autorisation pour les travaux de l'église de Dontilly. Depuis quelques mois, l'église est officiellement la propriété de la Communauté de Communes. Jean-Pierre Bourlet, ancien Vice-président en charge des travaux, et Anne-Marie Charle, ancienne Vice-présidente en charge des finances, ont accompli un travail exemplaire pour la préservation et la restauration de notre patrimoine. Avec Roger Denormandie et Evelyne Sivanne, nous nous inscrivons dans la même démarche. Après sécurisation du site, les travaux ont pu commencer dans le respect du rythme de l'école maternelle voisine.

Pour la CCBM,
S. Sosinski





Naissances

CADHI Leyna, le 7 janvier ; OPOKU MENSAH Isaac, le 19 janvier ; DELETANG Tyméo, le 20 janvier ; DEVEAUX BERTHOMÉ Gabin, le 5 février ; FOISSY Corentin, le 6 février ; DELAVEAU Louise, le 14 février ; DOS REIS BRUN Cataleya, le 22 février ; POLLART Matthew, le 30 avril ; ABOLE Ornella Iris, le 4 mai ; DE CLERCQ Naomie, le 5 mai ; TASINATO Emile, le 19 juin ; ACCAULT Lucas, le 4 juillet ; TOLLET Tiago, le 6 août ; PETBIA YOPA Brayden, le 3 septembre ; VION COSSETTINI Camille, le 6 septembre ; HENEAUX Léna, le 18 septembre.

Mariages

PORTO Johann/MORZYNSKI Laure, le 14 mars ; BILLOQUET Vincent/PERRIAL Laura, le 25 juillet.

Décès

TINCHON Isabelle Epouse PICARD, le 16 janvier ; CLAUDE Yvette Epse GOTIN, le 26 janvier ; GRASSI Vve DATHÉE Andreina, le 17 février ; HINGUE Andrée Epse MARCONI, le 26 février ; NOYERS Marguerite Vve GIBAUT, le 11 mars ; POUCHIN Jean Jacques Louis Claude, le 20 mars ; GACHET Vve PUTEFIN Arlette, le 20 mars ; PENDILLON Raymond, le 18 avril ; TIMBERT Gilberte Vve PERCHERON, le 21 avril ; DEFAYE Patrick, le 27 avril ; DEBAUVE Vve DESCAMPS Jacqueline, le 26 avril ; FAUCHET Christine, le 3 mai ; SAILLARD Myriam Epse DUPEZ, le 4 mai ; MORDOME Suzanne Vve JUSTINO DE OLIVEIRA, le 25 juillet ; CLABAUT Vve PHILIPPE Raymonde, le 28 juillet ; GERMANN Raymond, le 3 août ; JEAN-CHARLES Valérie Epse MOULET, le 1er août ; CORSI Jacqueline Vve CARASCO, le 8 août ; HEINEN Vve DEZAEEL Renée, le 8 août ; LENOIRE Vve LAURENT Gilberte, le 13 août ; GABRIEL Bernard, le 21 août ; HODIER Janine Epse WANUFFEL, le 24 août ; BALLAGUET Pierre Georges, le 11 septembre ; SILLIARD Liliane Epse PEPIN, le 6 octobre.

Noces de palissandre de Danièle et Pierre MOIZO

Le 26 septembre dernier, entourés de leur famille, Danièle et Pierre Moizo ont renouvelé leurs vœux de mariage 65 ans après leur premier OUI le 24 septembre 1955 au Pré-Saint-Gervais. Nous leur souhaitons encore beaucoup d'années de bonheur à Donnemarie-Dontilly où ils se sont installés depuis 1996 et nous leur donnons rendez-vous dans 5 ans pour leurs noces de platine.



Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Mardi : 15 h - 18 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Vendredi : 15 h - 18 h - Samedi : 10 h - 12 h

Sente Aimé Césaire - Butte Saint-Pierre

Les collections de la bibliothèque sont de nouveau en accès libre !

La bibliothèque a rouvert ses portes depuis le mardi 12 mai 2020, sans interruption cet été, avec un accès restreint aux collections.

Toute l'équipe vous accueille de nouveau dans un lieu chaleureux avec des espaces "livres" dédiés pour les tout-petits, les enfants, les adolescents, les adultes, " vidéo" et "musique".

Notre partenariat avec la Médiathèque Départementale nous permet de vous proposer un service de navette pour apporter les réservations faites par les lecteurs, une mise à disposition d'un choix fait par nos soins de supports DVD, CD et livres, des expositions,... ainsi que des ressources numériques et un renouvellement régulier de ces supports. Nous acquérons régulièrement de nouvelles connaissances et compétences grâce aux formations qu'elle nous dispense. Ainsi pouvons-nous vous apporter un service de qualité.

En raison des recommandations de protection contre le Covid-19, la bibliothèque applique les gestes barrières, à savoir : le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et doit rester en place pendant toute la présence dans l'établissement, l'application de gel hydroalcoolique sur les mains est obligatoire pour toute personne, quelque soit son âge, le nombre de personnes à l'intérieur de la bibliothèque est limité à 3.

Dans la mesure du possible, nous vous invitons à continuer à réserver vos ouvrages (5 par carte d'adhésion) par l'intermédiaire du Catalogue en Ligne. donnemarie-dontilly.bibli.fr

A la réception de la disponibilité de vos réservations que vous recevrez par mail, vous pourrez venir les retirer à la bibliothèque aux horaires habituels.

En cas d'impossibilité de connexion à internet, vous pouvez nous appeler au 01.60.58.44.60 afin de nous faire part de vos souhaits que nous vous réserverons dans les mêmes conditions que par le Catalogue en Ligne.

Pour emprunter ou réserver un livre, un CD et/ou un DVD, il est indispensable de s'inscrire. Lors de votre inscription, vous devrez présenter une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Une cotisation annuelle de date à date vous sera demandée :

- Gratuit : 0 à 12 ans (Donnemarie et Meigneux)
- 3.00 € : 12 à 18 ans (Donnemarie et Meigneux)
- 3.00 € : 0 à 18 ans (autres communes)
- 6.00 € : adultes

L'Ecole des loisirs

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14.00 € de réduction (commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'Ecole des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémamax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans. Du tout-petit au jeune adulte).

Renseignez-vous !

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

Les missions attribuées à la commission solidarités sont diverses, et pour certaines, sont en cours de création.

Afin de répondre à une attente de nos concitoyens, nous allons proposer :

- Un groupement d'achats avec la création d'une association pour obtenir des tarifs préférentiels accessibles à tous les habitants, proposition de services moins chers, incluant la mutuelle pour tous.
- Un forum de l'emploi et de la formation : Ce forum aura lieu le jeudi 19 novembre, à la salle polyvalente et au gymnase.
- une commission de bien-être animal : En signant un partenariat avec le refuge Pas si Bêtes pour la stérilisation des chats errants un chatipi pour résoudre l'errance des chats sur notre territoire, en collaboration avec l'association One Voice.
- Un conseil de la vie sociale qui réunira tous les acteurs sociaux de notre commune (pompiers, gendarmerie, Adapei,) aux fins de favoriser le mieux-vivre ensemble.
- Un permis de louer, dispositif qui vise à prévenir et lutter contre l'habitat indigne.
- Rénovation de l'habitat, qui permettra d'accompagner les habitants dans leurs démarches afin de les aider à obtenir des subventions pour l'amélioration de leur habitat.

La solidarité c'est aussi venir en aide aux personnes les plus fragiles. Pour y parvenir, le Centre Communal d'Action Sociale reçoit, sur rendez-vous, les personnes et familles en difficulté, instruit les dossiers de demande, aide aux démarches administratives, ...

J. Chevillard

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

C'est dans un contexte particulier et dans le respect du protocole sanitaire que nos enfants ont retrouvé le chemin de l'école.

Dès les premiers jours nous avons pu mesurer la mobilisation de tous (parents, enseignants, élus...) pour défendre l'intérêt des élèves. Résultat probant : CLASSE MAINTENUE.

La rentrée est également l'occasion de donner le fil rouge de la mandature qui commence.

Le travail a commencé pour la mise en place du jardin partagé à l'école élémentaire, les cours d'Allemand et de Latin, la mise en place de la collecte de papiers, la rénovation des jeux d'enfants...

Prochainement seront mis en place le conseil municipal des jeunes, les chantiers jeunes citoyens afin de proposer des actions pour toutes les catégories d'âges.

Le 11 septembre a eu lieu notre première cérémonie de passage Grande section/CP, en présence de Madame Douineau inspectrice de l'Education Nationale. Nous avons pu remettre pour l'occasion aux enfants un livre (la couleur des émotions) ainsi qu'un diplôme.

J'en terminerai enfin par un remerciement chaleureux à nos jeunes institutrices retraitées Mesdames Miolane et Garnier pour leur dévouement, leur gentillesse, leur disponibilité, leur professionnalisme.

J.C. Borzucki

COMMISSION TRAVAUX

Bâtiments communaux - Voiries - Développement durable

Monsieur Patrick Ménez est l'adjoint dédié à la commission TRAVAUX (composé de trois sous-groupes Bâtiments communaux - Voiries - Développement durable). Il est suppléé par les membres de la commission : Mmes Julie BUOT, Carine LETERRIER, Séverine MASSON, Ginette MONPOIX, Mrs Raphaël BEAULIEU, Paul DUL, Charles GODRON, Nicolas GONZALEZ, Jacques OGER, Serge ROSSIERE-ROLLIN, Ludovic CHABOCHE.

- Les bâtiments communaux et les voiries.

Nous avons constitué des groupes de travail sur diverses thématiques (Exemple : Accessibilité des personnes en situation de handicap, Isolation des bâtiments, liaisons douces etc.) dont la finalité est de faire un état des lieux. Les retours seront centralisés dans une base de données permettant de prioriser, de mutualiser les interventions et d'établir un plan pluriannuel d'actions à accomplir.

- Le développement durable (activité transverse).

La commission TRAVAUX intègre la démarche développement durable par l'incorporation volontaire des préoccupations sociales et environnementales dans ses actes et décisions. Elle adhère aux principes du développement durable par l'amélioration de notre cadre de vie, la réduction de coûts tout en intégrant le tissu local.

Nos actions en cours et à venir :

Fiche d'expression de besoins (mise en place) - Demandes de travaux des bâtiments et locaux de la commune.

Carnet numérique de suivi et d'entretien (en cours de création pour voiries et bâtiments) – Permettant de :

- Conserver la mémoire des interventions voiries et bâtiments.
- Définir des récurrences d'incidents (anticiper les dépenses).
- Planifier des travaux d'entretien (réduction des coûts).

Voirie :

- Etude sur la mise en sécurité du boulevard d'Haussonville (carrefour surélevé) en y intégrant la continuité de cheminement (personnes en situation de handicap), le cadre de vie (espace attente pour les parents), les liaisons douces (axe sécurisé pour vélo et piétons). Conjointement, sera étudié l'accès PMR pour l'école élémentaire.
- Etude de réfection de voirie et effacement de réseaux sur les Hameaux de Bescherelles et du plessis-aux-chapts.
- Suivi de la construction de la caserne de pompier (Aménagement de voirie + réseaux pour SDIS).
- Travaux d'entretien du pont boulevard du nord (en attente de devis).
- Accès "Habiter autrement" (rue du filoir) Reprofilage chaussée enrobé noir (Extension réseaux : eau potable, assainissement, électricité, gaz) - étude en cours.
- Etude de liaisons douces : en lien avec la communauté de commune, et le département. (Entre Bescherelle et le collège).
- Vidéo protection : dossier en cours.

Bâtiments :

- Travaux PMR salle polyvalente (toilettes).
- Relance du dossier de subvention pour travaux d'amélioration de l'école élémentaire.
- Changement de l'ensemble des BAES en LED (bloc indicateur d'évacuation) école maternelle.
- Réfection et mise en peinture aux vacances de la Toussaint (école élémentaire).

Malgré une mise en place tardive du conseil municipal et la période d'été qui a suivi, nombreux dossiers ont avancés, avec une cadence conséquente pour vos élus. Merci encore pour votre confiance.

P. Menez

Récompenses des Jeunes Diplômés

Le Conseil Municipal souhaite récompenser les jeunes Donnemaritains ayant obtenu un diplôme de niveau 3 ou 4 au cours de l'année 2020.

Les jeunes habitant Donnemarie-Dontilly ayant obtenu, le DNB un CAP, un BEP, ou un Baccalauréat (général, technique ou professionnel), doivent se faire connaître avant le 5 décembre 2020, et laisser leurs coordonnées par téléphone au 01.64.60.21.80 ou par mail à l'adresse mairie-donnamarie@wanadoo.fr

Pièces à fournir :

- Relevé de note
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile

Les personnes inscrites seront récompensées lors de la cérémonie des vœux du conseil municipal le vendredi 29 janvier 2021.

Accueil des nouveaux Donnemaritains

Bienvenue à Donnemarie-Dontilly.

Vous avez récemment choisi d'habiter à Donnemarie-Dontilly, nous nous réjouissons de vous y accueillir.

La municipalité vous convie à un moment d'accueil le vendredi 8 janvier 2021

Au cours de cette soirée, vous pourrez :

- Rencontrer les élus
- Découvrir votre Commune au travers des yeux des photographes amateurs locaux
- Partager un vers de l'amitié.

Pour recevoir votre invitation, vous devez vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie par téléphone au 01.64.60.21.80 ou par mail à l'adresse mairie-donnamarie@wanadoo.fr

Au plaisir de faire votre connaissance.

Concours photos

« Ma plus belle carte postale de Donnemarie-Dontilly »

Afin d'éditer de nouvelles cartes postales de Donnemarie-Dontilly, la municipalité lance un concours photos à l'intention des Donnemaritains. Les meilleurs ambassadeurs de la commune sont ses habitants, c'est pourquoi c'est à vous que nous nous adressons en vous proposant ce projet participatif.

Pour participer, rien de plus simple, vous devez prendre connaissance du règlement de participation et l'accepter, nous adressez vos photos (3 maximum par participant) ainsi que le bulletin de participation dûment complété par mail à l'adresse animations@donnamarie-dontilly.fr avant le 5 décembre 2020.

A vos appareils !!!

C. Leterrier

Illumination du sapin de Noël

Comme à l'accoutumée, les enfants du centre de loisirs les petits chats et des garderies procéderont à la décoration du sapin de Noël de la place de la mairie. Nous invitons petits et grands à participer à son illumination le mardi 1^{er} décembre 2020 à 18h30, l'occasion pour tous de célébrer le lancement des festivités de Noël.

C. Leterrier

Le bien-être animal

L'objectif dans un premier temps est d'apporter certaines solutions afin de répondre à l'errance des chats, présente sur la commune.

Ces chats errants, abandonnés ou nés dans la rue sont condamnés à une vie misérable marquée par la faim, la maltraitance et une mort prématurée.

C'est avec le soutien de l'association ONE VOICE que nous allons sur la commune mettre en place un Chatipi.

Le refuge PAS SI BÊTE prendra ensuite le relais pour le suivi des chats au quotidien, le nourrissage, les soins et la gestion du Chatipi afin d'apporter une meilleure condition de vie pour ces chats.

Les tipis offrent aux chats un abri confortable les protégeant ainsi des intempéries et de la malveillance. Les chats seront identifiés puis stérilisés afin de gérer au mieux leur prolifération. Ils seront également suivis par un vétérinaire pour veiller à leur état de bonne santé.

Le financement et l'installation du Chatipi sont pris en charge par ONE VOICE.

Le refuge PAS SI BÊTE organisa le placement des chats adoptables dans des familles triées sur le volet.

ONE VOICE déploie une vaste campagne pour réhabiliter le chat dans notre société. Celle-ci s'applique à faire découvrir la vraie nature de ce compagnon millénaire victime, aujourd'hui encore, de nombreux préjugés et idées reçues.

S. Masson

13 ET 14 JUILLET

Les festivités ont commencé le 13 juillet au soir avec le pique-nique républicain dans le parc René Cassin suivi par la traditionnelle retraite aux flambeaux accompagnée, cette année, par deux musiciens, Sidonie et Marty ainsi que le jongleur, Sébastien, de la compagnie l'inventorium de Calliope. A l'issue de cette déambulation dans les rues, c'est sur la place des jeux, que les enfants ont pu voyager dans le temps en écoutant Sidonie conter l'histoire du dragon Mordrak tout en admirant Sébastien et ses torches enflammées.

Le 14 juillet c'est sur la butte St Pierre que petits et grands ont pu profiter et s'affronter sur différents jeux sportifs ou de réflexe tel que le tir à l'arc, le basket party, le speed ball, la cible catapulte, le reflex, les plateformes équilibry ou encore le tir à l'arbalète. Sans oublier les démonstrations de jongleries et les initiations à la danse proposées par la compagnie l'inventorium de Calliope.

C. Leterrier



RANDONNEE PEDESTRE

C'est sous un ciel maussade que plus de 200 marcheurs ont parcouru, le dimanche 5 juillet 2020, les 13km de sentiers balisés à la découverte des magnifiques paysages qui composent notre environnement. Entre parties boisées, plateau, découverte de rivière, chute d'eau, vue imprenable sur nos toits et clochers, c'est les yeux pétillants et le sourire aux lèvres que les randonneurs ont repris des forces lors des ravitaillements.

Ce fut également un plaisir pour les membres du conseil municipal de partager ce premier moment convivial après cette période de confinement difficile dans la bonne humeur.

LES VENDREDIS DE DONNEMARIE

La commission animation a organisée, en partenariat avec les associations locales qui le souhaitent, les vendredis de Donnemarie les 17, 24 et 31 juillet mais également les 7 et 14 août. Ce fut l'occasion de s'initier à la zumba grâce au dynamisme de Corine de l'association Adélaïde, au Yoga aux cotés de Marie-Christine du foyer rural, aux joies de la relaxation avec Fabienne de l'association autrement, à la stratégie du jeu d'échec grâce à Thierry de l'échiquier du montois, à la danse country proposé par Catherine du foyer rural ainsi qu'au tennis de table proposé par Stéphane de l'ATT Montois.



Merci aux associations, aux bénévoles et aux participants d'avoir fait de ces soirées d'agréables moments de détente et de convivialité.

FEU D'ARTIFICE

Pour la 19^{ème} fois nous avons fait confiance à Madame VANESSE, sous le regard de son petit-fils, pour l'organisation de notre feu d'artifice. Comme chaque année, ce fut un régal pour les yeux. Petits et grands se sont réjouis sous les magnifiques couleurs de notre ciel.

C. Leterrier

Boulistes du Montois

Suite à la pandémie de coronavirus, la saison d'été a commencé le 5 juillet au lieu du mois de mars. Voici les résultats :

Le premier concours d'été s'est déroulé en doublette formée, il a réuni 19 doublettes, la victoire est revenue à l'équipe ROBINOT Dany/CHENEVIÈRE Guy devant CARRASCO Fidel /GOFFINET Pascal, 3^{ème} SOSINSKI Jean-Jacques /GOBINOT Jean-Luc, ...

Le 12 juillet, concours à la mêlée tournante, 30 joueurs, victoire de MATHIEU Franck devant BESNARD Laurent, 3^{ème} ROHAUT Serge, ...

Le 19 juillet concours en triplète formée, 41 participants, victoire de la triplète ROBINOT Dany/MAIRE Michel/CHENEVIÈRE Guy devant CARRASCO Fidel /GOFFINET Pascal /BESNARD Laurent, 3^{ème} BUFFIÈRES Gregory /DIAZ Victor /MATHIEU Jean-Antoine, ...

Le 25 juillet, concours en doublette formée disputé en nocturne, 36 joueurs, victoire de MASSON Stéphane /MATHIEU Franck devant ROBINOT Dany /CHENEVIÈRE Guy 3^{ème} HUREL Mugette/LESSEUR Nicolas ...

Le 2 août, concours à la mêlée tournante, 33 participants, victoire de CARRASCO Fidel devant Mme CHENEVIÈRE Cathy, 3^{ème} JOURDAIN Pierre ...

Après une pause pour les vacances, les concours ont repris le 30 août par une doublette formée, 36 participants, victoire de la doublette, DIAZ Stéphane/BRETON Yves, devant DIAZ Victor/BUFFIÈRES Gregory, 3^{ème} GOFFINET Pascal /CARRASCO Fidel, ...

Le 5 septembre, après avoir dégusté le barbecue préparé par les membres du bureau, FIDEL au barbecue et Laurent aux frites qui ont été épluchées et coupées à la main, 1^{er} concours en triplète formée a réuni 38 participants, victoire de la triplète GOFFINET Pascal /CARRASCO Fidel/ BESNARD Laurent, devant CHENEVIÈRE Cathy/MASSON Stéphane /LAVEAU Joël, 3^{ème} MATHIEU Nicole /MATHIEU Franck /VANDELVELDE Olivier, ...

Le 13 septembre, concours en tête à tête disputé en 5 parties, 36 participants, victoire de BRETON Yves devant MATHIEU Franck, 3^{ème} GOFFINET Pascal.
Le Président G. CHENEVIÈRE

Donnemarie voyage

Malgré l'année agitée et contraignante que nous venons de vivre, notre association existe encore ! Nous espérons pouvoir vous proposer une sortie dès que possible.

J.-C. BORZUCKI et S. SOSINSKI

Foyer rural

Après une saison difficile due à la pandémie de Covid-19, nous vous proposons pour cette nouvelle saison, différentes activités pour les enfants et les adultes, dont une nouvelle activité, l'atelier au plaisir de créer.

AU PLAISIR DE CRÉER :

Le jeudi de 18 h 15 à 19 h 15 au 1^{er} étage du foyer communal, rue de l'église. Atelier d'activités manuelles, réalisation de poupées en laine ou chiffon,.....

DANSE COUNTRY

Le jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 et de 20 h 30 à 21 h 30, au 1^{er} étage du gymnase

BASKET LOISIRS

Le jeudi de 21 h à 23 h au gymnase

YOGA

Le lundi de 17 h à 18 h 15 et de 18 h 30 à 19 h 45 à la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly

Le mercredi de 20 h à 21 h 25 à la salle communale de Mons-en-Montois

DANSE MODERN JAZZ

A partir de 3 ans

Le mercredi après-midi à partir de 14 h à la Salle Polyvalente.

Ados et Adultes : à partir de 17 h 30

DESSIN-PEINTURE

A partir de 6 ans. Pour les enfants, chaque mercredi à partir de 15 h 30 ; quant aux adultes, ils se retrouvent le mercredi de 18 h à 20 h. Salle 1^{er} étage au Foyer Communal.

SCRABBLE

Le jeudi de 14 h à 17 h au 1^{er} étage du Foyer Communal.

TENNIS

Enfants et Adultes – 1 h de cours par semaine – Le samedi à partir de 10 h pour les adultes, le samedi à partir de 13 h 30 pour les enfants et les ados – Horaires selon niveau

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural 1^{er} étage Mairie, Place de l'Eglise 77520 Donnemarie-Dontilly

Tel. : 07.82.95.50.13 – Courriel : foyerrural77520@free.fr – Site internet :

www.foyerrural77520.fr

Heures ouverture Foyer Rural : lundi et samedi 8 h 30 -12 h / mercredi 13 h 30 -18 h 30

Le Bureau

Familles Rurales Association du Montois

Dans le respect de l'application des gestes barrières et de la distanciation physique spécifique à nos activités sportives, l'association reconduit ses activités de Gym Volontaire et propose plusieurs cours à la salle polyvalent de Donnemarie-Dontilly :

Gym Adultes

Lundi de 20 h à 21 h,

Gym Séniors

Mardi de 9 h 30 à 10 h 30,

Stretching

Mercredi de 10 h à 11 h

Step

Jeudi de 20 h à 21 h

Renseignements au 06.83.85.50.51 ; au 06.83.32.82.35 ; au 06.16.37.96.54.

J. Jolin

DECORATION DE LA HALLE

Pour la décoration de Noël de la halle, les lutins du Père-Noël souhaitent faire un igloo en boîtes d'œufs.

Nous faisons appel aux habitants pour récupérer des boîtes d'œufs avant mi-novembre, à déposer en mairie.

Merci d'avance de votre aide pour réaliser notre projet.



CHŒUR du MONTOIS et du PROVINOIS

Choeur du Montois et du Provinois

Chanter quand même !

Notre rentrée de janvier fut marquée par une AG mémorable à 50 choristes, qui a permis de reconduire Elodie Faas dans sa charge de Présidente, assistée d'un CA en partie renouvelé. Ensuite recommencèrent nos premières reprises avec notre chef Fabrice Sansonetti et notre fidèle Colette Caurier au piano, des répétitions du grand Requiem de Mozart - l'intégrale - en vue d'un concert avec orchestre et solistes professionnels, à l'époque prévu en mai. Hélas, l'annonce du « *confinement* » national a anéanti nos beaux projets et nous a brutalement séparés. Heureusement, le lien s'est maintenu, grâce à l'ami Didier Tingaud qui a su organiser des rendez-vous sympas entre nous lors de « zooms » via Internet, et qui a géré nos contributions à plusieurs multiplex nationaux de chant en ligne, bienvenus pour garder le moral, avec le plaisir de repérer sur l'écran les bouilles sans masque des amis et amies volontaires...

Le thème du partage culinaire étant mis provisoirement entre parenthèses, cette année notre repas partagé et festif de fin de session en juin n'a pu avoir lieu.

Nous nous sommes revus avec joie, bien que masqués, lors de notre stage traditionnel de juillet, qui s'est tenu - les salles publiques nous étant fermées - dans la cour privée d'une de nos choristes, avec un beau temps providentiel : les chœurs d'opéra que nous avons appris n'ont pas trop souffert des distances entre nous, grâce à la complicité acoustique des murs. Mais hélas, cette année pas de concert de fin de stage...

Nos répétitions (avec masque) ont vraiment repris le mercredi 9 septembre, pour préparer une belle messe de mariage à St Ayoul Provins le samedi 12. Au programme à venir : suite des chœurs d'opéra du stage et du Requiem de Mozart, pour préparer des concerts reportés à l'horizon 2021, si l'évolution de l'état sanitaire national le permet.

A ce jour, aucune certitude quant aux concerts d'automne, de Noël et à la Crèche vivante de Provins.

Sauf erreur, personne du chœur n'a contracté le virus. Pandémie en recul ou pas, même masqués et prudents, l'envie de chanter ensemble reste intacte, pour des moments de partage incomparables.

Nous répétons le mercredi soir, à Donnemarie ou Provins, en alternance. Nous recrutons toujours, surtout des ténors. Contact : Françoise Briot, secrétaire, 01.64.00.51.61.



Fin juin 2019 à Noyen-sur-Seine, le chœur pose, tout sourire, lors du repas partagé annuel

Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins

Après cette période de confinement trop longue mais nécessaire la vie reprend ses activités encore faut il garder scrupuleusement les barrières sanitaires pour enrayer définitivement ce covid si possible avant l'arrivée des virus grippaux !!

Pour la SHAAP la mi-mai était la période de l'Assemblée Générale ordinaire cette année elle est programmée le 18 octobre à l'Institution Sainte Croix de Provins. L'événement est important : en plus de l'Assemblée Générale ordinaire, nous devons réunir le même jour une Assemblée Générale extraordinaire, durant laquelle les nouveaux statuts et la nouvelle convention entre nous, Société et la Ville de Provins seront soumis à un vote.

L'automne sera aussi pour la SHAAP la saison de reprise de ses activités avec plusieurs événements que nous organisons ou auxquels nous participons. La tenue des conférences et autres événements est bien entendu soumise à l'évolution de la situation sanitaire et aux décisions et directives gouvernementales, préfectorales ou municipales.

Événements au Musée de provins et du Provinois (en partenariat avec la Ville de Provins)

Dimanche 15 novembre 2020, 15 h : *Après midi Lecture et Musique*. « *Mallarmé et ses amis de la rue de Rome* ». (Attention, lieu à confirmer : l'événement pourrait avoir lieu ailleurs qu'au Musée)

Samedi 21 novembre 2020, 15 h : Présentation du livre de Catherine PALANCHINI, *Le Briard : un journal d'opinion à l'épreuve de la Grande Guerre* ; à l'issue, vente de l'ouvrage et séance de signature par l'auteure.

Samedi 5 décembre 2020, 15 h : Première réunion du club de lecture de livres d'histoire et d'archéologie (CLELIHA).

Samedi 19 décembre 2020, 15 h : Conférence de Jacques DALARUN, « *Modèle monastique : un laboratoire de la modernité* ».

En novembre 2020, la SHAAP mettra à l'honneur Stéphane Mallarmé. Le poète, né à Paris, mourut en 1898 en Seine et Marne, près de Fontainebleau, à Valvins, où il possédait une maison de campagne. Dans celle-ci, il avait l'habitude de recevoir ses amis artistes, comme il le faisait, les mardis, à Paris, rue de Rome, au n°89.

Ateliers

Archives notariales : Claudie GUERIN, claudieguer@aol.com

Paléographie médiévale et édition textes : thomas.lacomme@gmail.com

Patrimoine oral : Martine THIRIOT, thiriotmartine@free.fr

Patrimoine industriel : Christian OZEL, chozel@laposte.net

Contact Alain Thiriot-Thoret délégué territorial tél. 06 86 28 12 36

A. Cré.Dé.Pô.

Une grande nouvelle pour notre association, ce lundi 7 septembre tous les feux étaient allumés au vert avec l'ouverture de la première réunion de chantier du futur Pôle culturel du Bassée-Montois, l'ancienne église St Pierre-St Paul de la Butte St Pierre.

Pendant plus de deux années le Maître d'œuvre : l'Architecte du Patrimoine, Madame Suzana Génégó*, a travaillé sans relâche sur le projet, jusqu'au lancement d'un appel d'offre aux entreprises pour le lancement des travaux** et d'en assurer le suivi..

Et l'ACréDéPô maintenant. Il semblerait, que le projet de « Pôle Culturel » de la Communauté de Communes du Bassée-Montois soit sur des rails, grâce à la ténacité de son Président Roger Denormandie que nous remercions ici. De ce fait et comme on le prévoyait déjà lors de notre Assemblée Générale ordinaire le premier février dernier une Assemblée Générale extraordinaire est en préparation pour valider la mise à jour des statuts de l'ACréDéPô.

Sans rentrer dans les détails de l'organisation de l'association, rappelons toutefois que sa création (qui remonte au 26 novembre 2009, date de l'Assemblée Constitutive, 10 ans bien avancé) nous prévoyons, avant toute activité, la restauration de bâtiment (église St Pierre et St Paul. Eglise paroissiale de l'ancienne commune de Dontilly). Très vite, classée association patrimoniale par la DRAC, nous nous devons de participer localement, aux Journées du Patrimoine (Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins le 3^{ème} puis le 4^{ème} weekend de juin, les JPPM et les Journées Européennes du Patrimoine, 3^{ème} weekend de septembre : les JEP). Mais avant toute action matérielle de restauration il fallut faire les démarches nécessaires à la désacralisation de l'immeuble une reconversion culturelle en culturelle, ce qui fut fait en décembre 2010. Quelques années après, voulant montrer notre compétence dans le « culturel », parrainé par la SHAAP puis en 2014 organisant un concert avec Jean-Claude Borelli en l'église Notre Dame de Donnemarie. Notre action se voulant culturelle nous obligea à participer dans les trois disciplines qui composent cette valeur à savoir Histoire (soutenu par la SHAAP) Patrimoine (soutenu par la DRAC) et le Tourisme d'abord cooptés puis élue l'ACréDéPô est maintenant administrateur collègue association personne morale de l'office intercommunautaire du Provinois entre Bassée-Montois et Deux Morin.

Il va de soi qu'une telle association ne peut exister sans une sérieuse révision de ses statuts pour ne pas marcher sur les brisées des élus. Notamment, avec l'aval de la Communauté de Commune, quels seront nos missions d'accompagnement pour la phase « DEVELOPPEMENT ».

Notre rôle est toutefois de veiller à la bonne conservation de ce patrimoine historique.

**(Madame Suzana Genego du cabinet d'Architecture DEMETRESCU-GENEGO retenu par la Communauté de Communes du Bassée-Montois suite à l'appel d'offre lancé par son Vice-président en charge des travaux du CCBM, Jean-Pierre Bourlet (Maire d'Hermès) à qui nous faisons un « petit coucou de reconnaissance »).*

***Atelier Perrault de Mauge sur Loire.*

A. Thiriote-Thoret

06.86.28.12.36

Conseil Municipal du 25 mai

Présents ou représentés : Mme SOSINSKI, M. BORZUCKI, Mme LETERRIER, M. MENEZ, Mme CHEVILLARD, M. BEAULIEU, Mme BUOT, MM. BEAUSSART, GODRON, Mmes DEVILLE TEN-HAGE, LAURENT REITER, M.DUL, Mme JAX LEFEBVRE, M. BONVARLET, Mme ROUDIE-VASSAL, M. GRENAT, Mme LARSONNIER, M. GONZALEZ, Mme MASSON, M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER, Mme MONPOIX

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTIONS

La séance est ouverte par Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions :

ELECTION DU MAIRE

Madame SOSINSKI Sandrine a été élue Maire a 19 voix pour et 4 blancs et a été immédiatement installée.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour et 4 abstentions, la détermination à 6 postes le nombre d'Adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur MENEZ Patrick, Madame CHEVILLARD Jacqueline, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame BUOT Julie ont été proclamés Adjoints par 19 voix pour et 4 abstentions

Conseil Municipal du 4 juin

Présents ou représentés : Mme SOSINSKI, M. BORZUCKI, Mme LETERRIER, M. MENEZ, Mme CHEVILLARD, M. BEAULIEU, Mme BUOT, MM. BEAUSSART, GODRON, Mmes TEN-HAGE, LAURENT REITER, M.DUL, Mme JAX LEFEBVRE, Mme ROUDIE-VASSAL, M. GRENAT, Mme LARSONNIER, M. GONZALEZ, Mme MASSON, M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER, Mme MONPOIX

Madame le Maire excuse le retard de Monsieur BONVARLET.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1. De procéder, dans les limites **d'un montant unitaire de 300 000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

10. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions) ;

11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **de 10 000 € par sinistre** ;

12. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à **100 000 € par année civile**.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à **12** le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal élit les membres du conseil d'administration, avec 18 voix pour et 4 voix contre (*M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER et Mme MONPOIX*) :

Mmes SOSINSKI, CHEVILLARD, TENHAGE, BUOT, REITER et M. BORZUCKI.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les membres titulaires : Mme SOSINSKI, M. BORZUCKI, Mme MONPOIX et les suppléants : Mrs DUL, MENEZ et ROSSIERE-ROLLIN.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD

Le Conseil Municipal désigne, avec 18 voix pour et 4 voix contre (*M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER et Mme MONPOIX*) : Titulaires : Mmes SOSINSKI, LETERRIER et JAX LEFEBVRE. Suppléants : Mmes CHEVILLARD et REITER.

DESIGNATION D'UN DELEGUE C.N.A.S.

Le Conseil Municipal désigne, avec 19 voix pour et 4 voix contre (*M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER et Mme MONPOIX*) pour représenter la Commune au sein du C.N.A.S. : Madame CHEVILLARD, déléguée titulaire et Madame ROUDIE-VASSAL, suppléante.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SDESM (SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE)

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité, comme délégués représentant la commune, au sein du comité de territoire n°6 – Pays de Montereau et Bassée-Montois – du SDESM : Mrs DUL et MENEZ, délégués titulaires et Monsieur OGER, délégué suppléant.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SMBVA
(SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES
BASSINS VERSANTS BASSEE
VOULZIE AUXENCE)**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour siéger au SMBVA, les délégués titulaires : Mrs MENEZ et DUL, et le délégué suppléant : M. OGER.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SICPAN
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE PISCINE
A NANGIS)**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour siéger au SICPAN : Mmes MASSON, TEN-HAGE, BUOT, MOULET, déléguées titulaires, et Mrs GONZALEZ et BEAULIEU, Mme ROUDIE-VASSAL et M. OGER, suppléants.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU S2E
(SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST
SEINE ET MARNE)**

Le Conseil Municipal désigne avec 19 voix pour et 4 voix contre (M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER et Mme MONPOIX) pour siéger au S2E : Mme LETERRIER déléguée titulaire et M. BEAULIEU, délégué suppléant.

**DESIGNATION
DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal désigne avec 19 voix pour et 4 voix contre (M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER et Mme MONPOIX) le correspondant « DEFENSE » : Madame ROUDIE-VASSAL Stéphanie.

**DESIGNATION
DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal désigné dans les diverses commissions, les conseillers suivants :

➤ **Jeunesse : M. BORZUCKI** : Nicolas GONZALEZ, Carole LEFEBVRE, Clément BONVARLET, Carine LETERRIER, Stéphanie ROUDIE-VASSAL, Hervé BEAUSSART, Myriam TENHAGE, Véronique LARSONNIER, Valérie MOULET.

➤ **Animation et Bel Age : Mme LETERRIER** : LEFEBVRE, Jean-Claude

BORZUCKI, Stéphanie REITER, Jacqueline CHEVILLARD, Clément BONVARLET, Raphaël BEAULIEU, Patrick MENEZ, Véronique LARSONNIER.

➤ **Travaux : M. MENEZ** : Paul DUL, Charles GODRON, Raphaël BEAULIEU, Séverine MASSON, Nicolas GONZALEZ, Julie BUOT, Carine LETERRIER, Serge ROSSIERE-ROLLIN, Ginette MONPOIX, Jacques OGER.

➤ **Solidarités : Mme CHEVILLARD** : Julie BUOT, Stéphanie REITER, Myriam TENHAGE, Jean-Claude BORZUCKI, Stéphanie ROUDIE-VASSAL, Séverine MASSON, Xavier GREMAT, Serge ROSSIERE-ROLLIN, Valérie MOULET.

INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 22 voix pour et 1 abstention (Mme MOULET) avec effet au 25 mai de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 50 %,

**INDEMNITES DE FONCTIONS AUX
ADJOINTS**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, avec effet au 25 mai de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 18 %.

**MAJORATION AUX INDEMNITES
DE FONCTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-22 qui précise que les conseils municipaux peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le conseil municipal dans les limites prévues par l'article L 2123-23, par le I de l'article L 2123-24 et par les I et III de l'article L 2123-24-1 pour les communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaire,

Madame le Maire explique qu'elle ne souhaite pas appliquer cette majoration. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer cette majoration.

Fonds d'aménagement communal

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord de principe, à l'unanimité, à Madame le Maire pour monter des projets en demandant une participation financière du Département dans le cadre du fonds d'aménagement communal.

PERSONNEL COMMUNAL FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le ratio de 100 % pour l'avancement du grade d'Adjoint du Patrimoine au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Informations diverses

- Récolement des archives : il n'a pas été effectué depuis de très longues années (+ de 70 ans). Il doit permettre de

protéger l'équipe sortante. Il sera effectué dès que possible

- Distribution des masques : tous les habitants, qui se sont signalés, ont reçu 1 masque. Le 2^e devrait arriver mi-juin sur la commune.
- Les écoles : Le nombre de place par classe étant limité, la commune a organisé un service d'études et d'accueil pour accueillir les enfants ne pouvant pas intégrer les classes.
- Commerces de la commune : les commerçants peuvent être aidés par le biais du Fonds de résilience auquel la Communauté de Commune Bassée Montois est partenaire.
- Suivi des travaux en cours sur la commune : Madame MONPOIX se tient à la disposition de l'équipe municipale pour participer à la réception des travaux.
- Droits de place des terrasses sur la commune : une décision a été prise par délibération le 28 mars 2018 afin d'exonérer les cafés et restaurants du droit de voirie sur les terrasses pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} Mai 2019
- La réunion hebdomadaire du courrier sera remise en place rapidement

Conseil Municipal du 2 juillet

Présents ou représentés : Mme SOSINSKI, M. BORZUCKI, Mme LETERRIER, M. MENEZ, Mme CHEVILLARD, M. BEAULIEU, Mme BUOT, MM. BEAUSSART, GODRON, Mmes TEN-HAGE, REITER, M.DUL, Mme JAX LEFEBVRE, M. BONVARLET Mme ROUDIE-VASSAL, M. GRENAT, Mme LARSONNIER, M. GONZALEZ, Mme MASSON, M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER, Mme MONPOIX

Excusée : Mme CHEVILLARD est représentée par Mme REITER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2020 est approuvé à l'unanimité. Monsieur ROSSIERE-ROLLIN souhaite juste apporter une précision concernant le vote pour la désignation des membres au conseil d'administration du CCAS. Les 4 voix contre n'étaient pas contre la liste présentée mais pour manifester un mécontentement de ne pas avoir un siège pour la seconde liste ayant obtenu le plus de voix aux élections municipales du 15 mars 2020.

FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2020 les taux des 3 taxes,

TAXES	2019	2020
Taxe Foncier bâti	17.54 %	17.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	44.86 %	44.86 %
CFE	20.80 %	20.80 %

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Le budget 2020 de la commune est adopté à l'unanimité.

- 2 733 570.42 € pour le fonctionnement
- 1 779 033.11 € pour l'investissement

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les recettes communales à compter du 1^{er} septembre 2020, selon le tableau ci-dessous :

Produits domaniaux		TARIFS 2020
Droits de place marché	Le camion	3.90 €
	Le mètre	0.65 €
	Camion outillage	66.95€
	<i>Double remorque</i>	88.80€
Droits de place Fêtes foraines	Grand manège	131.40€
	Petit manège	65.65 €
	Stand ou camion	54.65 €
Cavurne et concession enfant	30 ans	177.55€
	50 ans	282.10€
Colombarium	10 ans	701.15€
	15 ans	849.80€
Concession	30 ans	354.70€
	50 ans	563.80€
Taxe funéraire	Par jour	3.61 €
Location salle polyvalente	Caution	500.00 €
	Forfait ménage	200.00 €
Association locale (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	203.00 €
	3 ^{ème} location	203.00 €
	4 ^{ème} location	101.00 €
Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	Gratuite
	3 ^{ème} location	203.00 €
	4 ^{ème} location	203.00 €
	5 ^{ème} location	101.00 €
Habitants de la commune		325.00 €
Extérieurs à la commune		650.00 €
Participation à l'assainissement collectif		
Construction nouvelle ou existante par logement (délib. Du 18/10/2012)		3 685.00 €
Location matériel 1 table + 2 bancs		5.05 €

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2019 :

- Acquisition d'un terrain dans la ZA 17 Fontaine des Veilleres pour la construction de la nouvelle Caserne des Pompiers
Prix : 145 745.66 €
- Cessions de 2 véhicules Renault Express et Kangoo
Prix unitaire : 1 000.00 €

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de notre commune est en cohérence avec les objectifs fixés

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs à compter du **1^{er} Septembre 2020** avec une augmentation de **1 %** :

► de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 enfant			2 enfants et plus		
	½ Journée sans repas	½ Journée avec repas	Journée	½ Journée sans repas	½ journée avec repas	Journée
Inférieur à 15 960 € (non inscrit)	3.94 € 5.33 €	5.17 € 6.99 €	7.91 € 10.67 €	3.69 € 5.00 €	4.96 € 6.71 €	7.41 € 10.00 €
Entre 15 961 € et 19 280 € (non inscrit)	5.80 € 7.82 €	7.76 € 10.47 €	11.59 € 15.66 €	5.30 € 7.15 €	7.55 € 10.20 €	10.61 € 14.29 €
Entre 19 281 € et 40 202 € (non inscrit)	6.77 € 9.05 €	9.84 € 13.13 €	13.53 € 18.09 €	6.23 € 8.33 €	9.52 € 12.73 €	12.46 € 16.65 €
Sup. à 40 203 € et sans justificatif (non inscrit)	7.75 € 10.46 €	12.42 € 16.77 €	15.52 € 20.96 €	7.27 € 9.81 €	11.38 € 15.37 €	14.53 € 19.62 €
Enfants hors commune (non inscrit)	11.46 € 15.48€	15.53 € 20.96 €	22.94 € 30.98 €	11.46€ 15.48€	15.53 € 20.96 €	22.94 € 30.98 €

► de la cantine, garderie et étude :

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	4.12 €	5.72 €
Cantine (non inscrit)	5.56 €	7.73 €
Garderie seule	1.32 €	2.49 €
Etude surveillée seule	1.84 €	3.44 €
Etude surveillée puis garderie	2.44 €	4.58 €

► du repas individuel : **4.52 €**

BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2020 du service d'assainissement est adopté à l'unanimité :

- **146 723.23 €** pour la section de fonctionnement
- **651 963.85 €** pour la section d'investissement

REDEVANCE COMMUNALE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la redevance communale assainissement à **0.32 €/m³**.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal décide de dresser une liste de 32 noms (pour les communes de plus de 2 000 habitants) pour la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux :

DELACOURT Georges (Propriétaire de bois), DEQUIROT Thierry (Extérieur), GIRAULT Pascal, MASSON Laurent, BALLOT Frédéric, AUBIN Nadège, BORZUCKI Jean-Claude, LETERRIER Carine, DEVILLE Myriam, REITER Stéphanie, MENEZ Patrick, ROUDIE-VASSAL Stéphanie, CHEVILLARD Jacqueline, BUOT Julie, MONPOIX Ginette, ROSSIERE-ROLLIN Serge, GRANDRUE André (Propriétaire de bois), BALLAGUET Jean-Michel

(Extérieur), NALET Cécile, FOULON Marion, GUILVERT Guy, MONNOYEUR Véreine, LARSONNIER Véronique, BEAULIEU Raphaël, GODRON Charles, MASSON Séverine, LEFEBVRE Carole, BONVARLET Clément, DUL Paul, GONZALEZ Nicolas, CORSI Nelly, OGER Jacques.

PROPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Madame le Maire propose à Monsieur le Préfet la liste des conseillers municipaux suivants :

Monsieur GODRON Charles, Madame LARSONNIER Véronique, Madame LEFEBVRE Carole, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur OGER Jacques.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception des conseillers municipaux membres des Conseils d'Administration :

Mme CHEVILLARD pour le Foyer Rural, Mme MASSON pour Astro Bassée Montois, Monsieur BEAULIEU pour le Tennis de table du Montois

⇒ **FIXE** les subventions aux associations :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
ACJUSE	102.00 €
ACREDEPO	1 620.00 €
AMICALE BOULISTES DU MONTOIS	500.00 €
AMICALE GASTON BURIN ET LES ANNEES 60	170.00 €
AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS	400.00 €
ASS HANDBALL CLUB NANGISSIEN	100.00 €
ASTRO BASSEE MONTOIS	350.00 €
CAM FOOTBALL	4 300.00 €
CHORALE DU MONTOIS	1 250.00 €
CLUB AEROMODELISTE CHATENAY	100.00 €
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	120.00 €
COMITE CANTONAL FNACA	190.00 €
COOPERATIVE MATERNELLE BUTTE ST PIERRE	1 330.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	2 250.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE DE DONNEMARIE-D	380.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	4 300.00 €
FAMILLES RURALES	500.00 €
FOYER RURAL	4 500.00 €
JUDO CLUB NANGIS	130.00 €
KARATE CLUB DU MONTOIS	780.00 €
L'ECHIQUIER DU MONTOIS	180.00 €
LES DIABS DU MONTOIS	50.00 €
LES HIRONDELLES	600.00 €
NANGIS NATATION	100.00 €
ONZE VINGT QUATORZE	370.00 €
REVEIL DU MONTOIS	1 300.00 €
TENNIS DE TABLE DU MONTOIS	330.00 €
J'AIME DONNEMARIE (Ass des Commerçants)	700.00 €
RESERVE BASSEE	500.00 €
COMITE DE JUMELAGE HEMBACH	150.00 €
Collège du Montois (séjours scolaires)	1 500.00 €
DIVERS	28 348.00 €
TOTAL	57 500.00 €

CAUTION BANCAIRE AIPI AVENANT AU CONTRAT DE PRET

Le Conseil Municipal en date du 29 septembre 2005 validait le fait que la commune garantissait un prêt de 179 554.00 € à l'AIPI, 17 rue Edouard Vaillant à Verneuil l'Etang 77390, concernant les travaux de réhabilitation des logements sociaux (ancienne gendarmerie) 14 rue de la Porte de Melun à Donnemarie-Dontilly,

Considérant la conjoncture et la proposition du Crédit Mutuel de passer à un taux fixe de 4.590%, inférieur au taux de 4.800% validé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2012, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer d'accorder la garantie de la commune pour le remboursement de l'emprunt du Crédit Mutuel.

LIGNE REGULIERE BESCHERELLES-DONNEMARIE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 TRANSPORT DES ELEVES SE RENDANT AU COLLEGE DU MONTOIS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de : **PRENDRE EN CHARGE** pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau ou centre-ville) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly au titre de l'année 2020-2021, la somme de **67 €** par carte de transport Imagine'R (la somme de 8 € restant à la charge des familles pour frais de dossier ainsi que les 25.00 € qui seront remboursés par le Département) à régler à PROCARS, **sous réserve que la famille**

en fasse la demande à la mairie, de FIXER la participation restant due par les familles à **0.00 €** pour l'année scolaire 2020-2021.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
⇒ **EST FAVORABLE** à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement, la Commune s'engage à contribuer au FSL à raison de 0.30 euros par habitant,
⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,
⇒ **DIT** que cette somme est inscrite au budget

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Annule et remplace la délibération du 4 juin 2020

Le Conseil Municipal proclame, à l'unanimité, élus les membres titulaires : Mme LETERRIER Carine, M. BORZUCKI Jean-Claude, Mme MONPOIX Ginette et les membres suppléants : M. DUL Paul, M. MENEZ Patrick, M. ROSSIERE-ROLLIN Serge
Président de la commission d'appel d'offres : Madame SOSINSKI Sandrine, Maire

Informations diverses

L'association Pas si Bête finalise le projet de convention pour la stérilisation des chats de la commune.

Conseil Municipal du 15 septembre

Présents ou représentés : Mme SOSINSKI, M. BORZUCKI, Mme LETERRIER, M. MENEZ, Mme CHEVILLARD, M. BEAULIEU, Mme BUOT, M. GODRON, Mmes DEVILLE TENHAGE, LAURENT REITER, M.DUL, Mme JAX LEFEBVRE, M. BONVARLET Mme ROUDIE-VASSAL, M. GRENAT, Mme LARSONNIER, Mme MASSON, M. ROSSIERE-ROLLIN, M. OGER, Mme MONPOIX représentée par M. ROSSIERE-ROLLIN

Absents : M. BEAUSSART et M. GONZALEZ

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

En raison du décès de Madame MOULET Valérie, le Conseil Municipal DESIGNNE comme conseiller municipal suivant de liste : Monsieur Ludovic CHABOCHE

DESIGNATION DES DELEGUES AU SICPAN (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A NANGIS)

Le Conseil Municipal **DESIGNE**, à l'unanimité, pour siéger au SICPAN : Monsieur OGER Jacques, délégué titulaire, Monsieur DUL Paul, délégué suppléant.

DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal nomme les Conseillers Municipaux supplémentaires à la Commission Communale Animation et Bel Age : Mme MASSON Séverine et M. GODRON Charles

REVISION DU LOYER AMV

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **DIMINUER** le loyer mensuel à 900 € à compter du 1^{er} octobre 2020 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de bail commercial.

CESSION DE TERRAIN CADASTRE D1483 RUE DES JARDINS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de vendre la parcelle D1483 à Monsieur et Madame PEYRATOUT habitants au 8 rue des Jardins pour un montant de 172.00 €, **DIT** que les frais notariaux afférents à cette vente sont à la charge de la Commune, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

CESSION DE TERRAIN CADASTRE D1482 RUE DES JARDINS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de vendre la parcelle D1484 à Madame FOULON habitant au 10 rue des Jardins pour un montant de 172.00 €, **DIT** que les frais notariaux afférents à cette vente sont à la charge de la Commune et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n 1 de la commune suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 001 – Solde d'exécution positif reporté			183 195.27 €	
D 001 – solde d'exécution négatif reporté	183 195.27 €			
Total INVESTISSEMENT	183 195.27 €		183 195.27 €	

DISPOSITIF CHANTIERS JEUNES CITOYENS DONNEMARITAINS

Madame le Maire présente le dispositif des chantiers jeunes citoyens. Le projet propose aux jeunes âgés de 16 à 22 ans, résidant dans la commune, de participer à une activité d'intérêt collectif. En échange de cette activité, il est proposé une aide financière de 200 euros pour mener à bien un projet individuel d'insertion ou de formation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **LA MISE EN PLACE** du dispositif avec un protocole d'accord sur le fonctionnement des chantiers jeunes et **AUTORISE** Madame le

Maire à signer les protocoles avec les jeunes concernés.

CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DES VILLES ET VILLAGES DES JUSTES PARMI LES NATIONS

Madame le Maire présente le réseau Villes et Villages des « Justes parmi les Nations » Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** l'adhésion de la commune au réseau des villes et villages des Justes parmi les Nations dont la cotisation annuelle s'élève à 75€ et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

**CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE, DE DANSE
ET D'ARTS DRAMATIQUES
DE MONTEREAU-FAULT-YONNE**

Madame le Maire présente le projet de convention avec le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Arts Dramatiques de Montereau-Fault-Yonne.

Madame le Maire précise que cette convention permettra à un plus grand nombre de pratiquer de la musique, de la danse ou des arts dramatique et d'avoir un accès à la culture. Elle indique également que ce sera un bon complément à l'Ecole de Musique de la Commune. Madame le Maire rappelle que la ligne de bus Procars n°7 pourra être emprunter pour se rendre à Montereau-Fault-Yonne.

Monsieur ROSSIERE-ROLLIN indique craindre qu'à terme l'Ecole de Musique de la Commune pourrait perdre ses adhérents. Madame le Maire assure qu'un échange a eu lieu avec la responsable de l'Ecole et qu'il n'y a pas de crainte à avoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 2 abstentions (*M. ROSSIERE-ROLLIN et Mme MONPOIX*) **AUTORISE** la mise en place de la Convention avec le Conservatoire de la Musique de Montereau et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

INSTALLATION D'UN CHATIFI

Madame le Maire présente le programme Chatipi de One Voice proposant une aide aux communes, afin de les accompagner dans la mise en place d'un plan de gestion des populations de chats errants.

Le Chatipi sera installé aux Ateliers municipaux.

Monsieur OGER indique craindre un surplus de travail pour les agents communaux. Madame le Maire assure qu'un accord avec l'Association Pas si Bête est pris pour la gestion de la nourriture et de l'entretien ainsi que pour la stérilisation en collaboration avec les cabinets vétérinaires. Elle précise qu'il n'y aura pas de coût pour la Commune, ni de travail supplémentaire pour les agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 3 abstentions (*M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MONPOIX, M. OGER*) **AUTORISE** la mise en place de la Convention avec One Voice pour le programme Chatipi et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

A l'attention des propriétaires de chiens

**Un peu d'esprit citoyen... ou quelques petits gestes simples
pour le confort de tous !**



Aidez-nous à maintenir la propreté de nos espaces publics en respectant quelques règles simples :

- tous les chiens, petits ou grands, gentils ou pas, doivent être tenus en laisse ;
- les déjections sont interdites sur tous les espaces publics. Des distributeurs de sacs plastiques sont installés sur la Place des jeux, Bld de l'Auxence, Bld d'Haussonville et sur la Butte Saint-Pierre.

Merci de respecter ces quelques usages.

**Autorisation d'utiliser des matériels bruyants, tondeuses à gazon,
matériels motorisés de jardinage :**

**Les jours ouvrables de 7 h à 20 h,
Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

JOURS DE COLLECTE



Ordures ménagères
les mardis

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier



(Veuillez sortir vos bacs uniquement la veille au soir)



PENSEZ À RENTRER VOS POUBELLES !



RISQUE D'INSECURITE

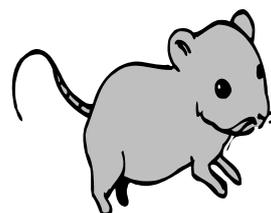
RISQUE D'INSALUBRITE

Un bac à ordures ménagères en permanence sur le trottoir ou dans la rue, gache le paysage et est un risque pour tous.

Vous risquez une amende pour les contrevenants

DERATISATION

Un service de dératisation est à votre disposition,
le dernier Mercredi du mois
Renseignements Secrétariat de Mairie



A PARTIR DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020

INSCRIPTION GRATUITE EN MAIRIE

GYM DOUCE

À PARTIR DE 65 ANS

pour garder la forme



En présence
d'un coach sportif
tous les mardis
de 14h à 15h
à la salle polyvalente
(Apportez vos tapis)



IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LA MAIRIE MET A DISPOSITION
DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
ALERTÉ
INFORMÉ
PRÉVENU

Les événements locaux,
l'actualité et les alertes de la
Commune sont toujours
dans votre poche, où que
vous soyez, quand vous le
souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

Nous ne mettons pas dans ce lien l'agenda des animations à venir.
Elles risquent d'être annulées au fur et à mesure,
en fonction de la crise sanitaire.

Vous les retrouverez sur le panneau lumineux, les affiches,
l'application panneau pocket,
le site de la mairie donnemarie-dontilly.fr
ainsi que sa page facebook facebook.com/donnemarietedontilly